

• ARTICLE 1 – DEPOT DES CANDIDATURES ET CONDITIONS DE CHOIX

Article 1.1 - Eléments du dossier de candidature

Chaque candidature sera examinée sur la base d'un dossier complet qui devra présenter un projet élaboré et détaillé de l'activité commerciale envisagée.

Ce projet devra comporter au moins les pièces suivantes :

✓ Pièce n°1 :

Une présentation du candidat comportant notamment :

- Sa structure juridique (personne physique ou personne morale)
- Dans le cas d'une personne morale, fournir les statuts de la société, la liste des actionnaires, le nom du gérant et le montant du capital.
- Ses qualifications, ses moyens et ressources mises en œuvre, ses références,
- Une pièce justificative de l'inscription à la Chambre de Commerce et d'Industrie, si le candidat exerce déjà une activité commerciale ou à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, si le candidat exerce déjà une activité artisanale.

✓ Pièce n° 2 :

Une description détaillée du concept commercial envisagé en précisant l'intégration du concept dans l'installation d'une activité en cohérence avec le plan de mandature actuelle et sa déclinaison opérationnelle. Par ailleurs, une attention particulière sera portée à l'acceptation de l'initiative municipale par les commerçants en place, à une bonne intégration de l'activité / aux futurs de porteur (tarifs, horaires d'ouvertures prévus...).

✓ Pièce n° 3 :

Un état descriptif et estimatif des investissements qu'il compte réaliser (aménagements, décoration, équipements d'exploitation, matériels et mobilier...) en joignant des photos ou croquis, et en faisant apparaître le montant des investissements correspondants.

✓ Pièce n° 4 :

Un dossier comprenant :

1/ Le plan de financement détaillé des investissements à réaliser avec indication du mode de financement (par autofinancement, ou/et emprunt), en spécifiant :

- Aides financières publiques : ANCT, Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, ALCA : Agence Livre & Cinéma Aquitaine, Ville d'Urrugne, BULTZA
- Aides financières privées : mécénat privé (notamment fournisseurs), plateforme participative de lancement, cotisations annuelles ;
- Aides au financement de librairies, avec le CNL (Centre National du Livre)
- Fonds propres

2/ Le bilan prévisionnel de l'activité envisagée sur 7 ans, avec détails des charges et recettes annuelles d'exploitation.

3/ Le tableau de l'effectif du personnel rattaché au commerce, à l'année , avec descriptif des charges de personnel.

✓ Pièce n° 5 :

Le calendrier annuel d'ouverture minimum de l'exploitation (mois, jours, horaires).

✓ Pièce n° 6 :

Un dépôt de garantie qui sera sollicité au cours de la définition des termes du contrat entre les parties.

Le candidat devra déposer son dossier sur un support papier (A4 ou A3) et/ou transmis en format numérique PDF à l'adresse email indiquée sur le dossier de candidature.

- Article 1-2 - Conditions de remise des offres et mode de désignation du candidat

Les candidats transmettront leur offre sous pli fermé comportant la mention : « Proposition d'exploitation d'une activité de Café Librairie, située sur la commune d'Urrugne ».

Le pli devra être reçu par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir la confidentialité ou remis contre récépissé avant la date limite fixée pour la réception des offres, soit avant le **21/03/2025 à 18 h 00**.

- Article 1-3 - Conditions de choix du candidat

Les offres seront librement négociées par le représentant de la Foncière 64, Monsieur le Maire ou son représentant, après avis d'une commission ad hoc composée d'élus.

La Foncière 64 et la municipalité d'Urrugne se réservent la possibilité de demander des renseignements complémentaires aux candidats, et de procéder à l'audition des candidats ou de certains d'entre eux.

- **ARTICLE 2 – CRITERES D'APPRECIATION DES OFFRES**

Les offres seront appréciées selon les critères suivants :

- 1/ Garanties présentées par le candidat (formation/ qualification, type de compétences professionnelles, expérience professionnelle, détail sur montage juridique prévu...)
- 2/ Qualité du concept commercial, orientée « Café culture et savoirs » - (enseigne, niveau de qualité et d'innovation, attractivité pour le public fréquentant le site, « actions de médiation/transmission, visant le développement du lien social dans le quartier/ville et de cohésion social), niveau de tarification proposée...
- 3/ Qualité des aménagements et de la décoration
- 4/ Viabilité économique du projet (investissement, financement, emplois...)
- 5/ Montant d'investissement des travaux d'exploitation appliqué sur la durée du contrat, et en lien avec le budget de fonctionnement.